



SOMMAIRE

Stades phénologiques
Flavescente dorée
Mildiou
Oïdium
Tordeuses de la grappe
Cicadelles vertes
Autres
Prévision météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI
Rédacteur : Gilles Salva



Structures partenaires :

CA Corse, Cave d'Aléria, CANICO, CAP, Terra Vecchia, Inter Bio Corse, Christophe George.

Crédit photo : CRVI de Corse, CA 20, Canico, Inter Bio Corse

Directeur de publication :

Jean Baptiste ARENA
Président de la Chambre d'Agriculture de région Corse

Route du stade
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Action de la stratégie Ecophyto 2030 pilotée par les ministères chargés de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé et de la Recherche avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité.

Avec le soutien financier de



Financé dans le cadre de la stratégie **écophyto**



A RETENIR

Flavescente dorée : 2^{ème} traitement obligatoire entre le 14 et 27 juin.

Mildiou : globalement bien maîtrisé.

Oïdium : pression oïdium en augmentation.

STADES PHENOLOGIQUES

La majorité des cépages se situe au stade fermeture de la grappe, avec une fermeture déjà complète pour le Niellucciu ou le Grenache. Pour d'autres variétés plus tardives, ce stade vient juste d'être initié.

La véraison pourrait débuter d'ici une quinzaine de jours selon les secteurs et les cépages. En comparaison avec 2025, la phénologie présente globalement une avance d'une semaine sur l'ensemble du vignoble.



Stade petits pois (Stade K ou 75)



Stade fermeture complète de la grappe (Stade L ou 79)

FLAVESCENCE DOREE

La réglementation concernant la flavescente dorée a évolué (cf. arrêté du 27 avril 2021). A partir de 2022, elle s'est traduite par de nouvelles règles de surveillance et de lutte, impliquant la responsabilité des professionnels, et introduit la notion de « zone délimitée », qui regroupe une zone infestée et une zone tampon d'un rayon minimal de 500 mètres. Les autres zones sont considérées « exemptes ».

Arrêté préfectoral et zones délimitées (2026) : cliquez sur [ce lien](#).

Dates de traitement : Le communiqué précisant le nombre et les dates de traitements obligatoires contre *Scaphoideus titanus* pour 2026 se trouve sur le site de la DRAAF, [ici](#).

En cas de suspicion, prévenir la DDETSPP (Haute-Corse : 0495585050 - Corse du sud : 0495503940) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

MILDIOU

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : Dans le Sud de l'île (Ajaccio, Figari, Sartène) de nouveaux symptômes (sur Grenache principalement) ont été observés sur jeunes pousses, probablement en lien avec la rosée et l'absence de vent. Dans le nord de l'île (Patrimonio, Cap Corse), le mildiou évolue localement vers une forme mosaïque.

En Balagne, les taches précédemment observées ont totalement séché et aucun nouveau foyer n'a été signalé. La maladie reste globalement bien maîtrisée, avec une expression des symptômes principalement observée sur les cépages les plus sensibles ou les parcelles moins bien protégées.

Les attaques sur grappes deviennent de plus en plus rares.



Mildiou : « Tache d'huile » face supérieure



Mildiou : Sporulation face inférieure



Mildiou sur grappe : « rot gris »

Évaluation du risque : L'EPI est en baisse sur l'ensemble des secteurs, traduisant des conditions moins favorables aux contaminations. En dépit de cette tendance à la diminution, le niveau de risque reste élevé sur les secteurs d'Aléria, Ajaccio et Sartène et moyen à Calvi et Patrimonio.

La présence de foyers actifs susceptibles de relancer des contaminations secondaires en cas de retour des conditions favorables est toujours possible.



Gestion du risque :

Techniques alternatives :

Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICL](#) (compilation IFV 2025).

Méthodes prophylactiques

- Epamprage : suppression des organes verts à proximité du sol.
- Enherbement maîtrisé ou travail du sol : diminution des foyers primaires (plantules) ainsi que des remontées humides dans les ceps.
- Gestion de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) : limitation de l'entassement et par conséquent réduction de l'humidité potentielle.

Résistances : Une [note nationale](#) fait le point sur les résistances du champignon vis-vis de certains produits phytosanitaires, et décrit les recommandations à respecter afin d'adapter son calendrier de traitement

OÏDIUM

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : En Balagne, d'anciens foyers d'oïdium restent encore actifs et pourraient entraîner une augmentation de l'intensité des symptômes s'ils ne sont pas correctement maîtrisés. Aucun nouveau foyer n'a été détecté, à l'exception d'une parcelle de Sciaccarellu.

Sur le secteur d'Ajaccio, la situation demeure très hétérogène : certaines parcelles présentent de fortes attaques, avec des fréquences et des intensités élevées, notamment sur Niellucciu et Vermentinu. Quelques symptômes sont également observés sur Biancu Gentile, tandis que d'autres parcelles restent totalement indemnes.

Sur le reste de l'île, la situation apparaît plus critique, avec une progression de la fréquence et de l'intensité des symptômes depuis une quinzaine de jours. La maladie poursuit son évolution aussi bien sur le feuillage que sur les grappes, quel que soit le cépage.



Face supérieure : Taches huileuses avec gaufrage du limbe

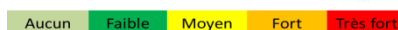


Grappes : aspect poudreux et couleur grisâtre

Évaluation du risque : La vigne se trouve encore dans une période de forte sensibilité à l'oïdium, qui va se prolonger jusqu'à la fin du stade fermeture de la grappe. Une attention renforcée reste donc nécessaire sur l'ensemble du vignoble.

Lorsque le champignon est installé, il peut poursuivre son développement sur grappes et entraîner, dans les situations les plus favorables, des éclatements de baies, favorisant l'installation de pourritures grise ou acide. Selon la modélisation, le niveau de risque reste très élevé sur l'ensemble des secteurs : le modèle indique environ 30 % de probabilité de contaminations primaires encore actives à partir de cléistothèces matures et un risque maximal de contaminations secondaires (100 %).

Il est donc recommandé de maintenir une protection efficace sur l'ensemble des parcelles, en portant une attention particulière aux situations à risque (historique de pression, forte vigueur, cépages plus ou moins sensibles).



Gestion du risque :

Techniques alternatives :

B Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICI](#) (compilation IFV pour la vigne).

Méthodes prophylactiques

Bien soigner l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage afin de favoriser l'aération du feuillage et des grappes.

R **Résistances** : Une [note nationale](#) fait le point sur les résistances du champignon vis-vis de certains produits phytosanitaires, et décrit les recommandations à respecter afin d'adapter son calendrier de traitement

TORDEUSE DE LA GRAPPE : EUDEMIS (*LOBESIA BOTRANA*) ET COCHYLIS (*EUPOECILIA AMBIGUILLA*)

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : Le vol de deuxième génération est terminé depuis quelques jours.

Quelques glomérules sont signalés à Figari et Sartène, ainsi que des larves L5 dans le secteur de la Balagne (3 larves pour 25 grappes) mais la présence de papillons reste très faible (0 à 5 individus par piège).

Aucune autre observation n'a été relevée par ailleurs.

Évaluation du risque : Le stade fermeture est un stade clé : une fois à l'intérieur des grappes, il est souvent difficile de combattre ces ravageurs. C'est à l'approche de la véraison et surtout de la maturité que les dégâts sont les plus visibles et importants.

Le risque reste faible, sauf sur les parcelles à historique, qui sont susceptibles de subir des dégâts sur grappes en raison de la présence potentielle d'insectes.

D'après la modélisation :

- Sur les secteurs d'Aléria et d'Ajaccio : vols et pontes G2 terminés, présence de L3/L4,
- Sur Patrimonio et Calvi : les vols G2 ne sont pas terminés, apparition des premières larves L1 en cours,
- Sur Sartène : les vols G2 sont presque terminés, présence de L2 principalement.



Gestion du risque : Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICI](#) (compilation IFV 2025).

B

La confusion sexuelle est une méthode qui a pour but de diffuser de façon massive des phéromones de synthèse (mimant la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle). Cette saturation de l'atmosphère rend les mâles incapables de localiser les femelles permettant la diminution des accouplements. Pour optimiser l'efficacité de la confusion, la zone protégée doit être importante : 10 ha minimum d'un seul tenant. Il est encore temps de mettre en place cette méthode dans le vignoble.

CICADELLES VERTES

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : En Côte Orientale, on observe une augmentation constante des adultes (en moyenne 85 adultes capturés chaque semaine) ainsi que des larves (en moyenne 10 larves pour 100 feuilles).

Sur le secteur d'Ajaccio et de la Balagne, très peu d'individus adultes et larvaires sont observés.

À Patrimonio, la présence est principalement constituée d'adultes sur feuilles, sans développement larvaire notable.

Enfin, à Sartène, les captures restent faibles à modérées, avec 5 à 10 adultes par piège.

Évaluation du risque : Même si le nombre de larve ne permet pas de dire que le risque est élevé, une vigilance reste nécessaire.

Les populations larvaires peuvent évoluer rapidement dans les prochaines semaines et engendrer le début des symptômes. Il est essentiel de continuer les observations au vignoble, afin de suivre les dynamiques des populations.



AUTRES




- **COCHENILLES** : quelques individus observés au niveau des coursons, principalement sur vieilles vignes
- **ERINOSE** : beaucoup de symptômes observés sur certaines parcelles dans le sud (sur Genovese et Vermentinu).

- **ESCA** : les premiers symptômes se manifestent, et notamment sous forme d'apoplexie.



Cochenilles farineuses (source : Cave d'Aléria)

PREVISION METEO (source Météo France)

| | Vendredi 19 juin | Samedi 20 juin | Dimanche 21 juin | Lundi 22 juin | Mardi 23 juin | Mercredi 24 juin | Jeudi 25 juin | Vendredi 26 juin |
|------------------------------|---|----------------|------------------|---|---------------|---|---------------|------------------|
| Haute Corse/ Corse du Sud |  | | |  | |  | | |
| | Temps ensoleillé avec augmentation des températures | | | Maintien d'un temps ensoleillé sur le littoral ; passages nuageux sur le relief et le Sud de la Corse avec risque d'averses orageuses | | Même tendance que les jours précédents | | |

LIENS UTILES

Note nationale pollinisateurs - Rappel protection des pollinisateurs - Arrêté du 20 nov 2021

Tout traitement insecticide est interdit pendant la période de butinage ; la plage horaire est accordée pour certains insecticides, disposant de la mention abeille. Les applications sont autorisées en fin de journée 2 h avant le coucher du soleil et 3 h après le coucher du soleil. Ces règles sont également applicables pendant toute la saison : l'enherbement dans les rangs doit être tondu avant l'application de produits insecticides.

[Note nationale Abeilles - Pollinisateurs](#)

Résistance

Des résistances aux produits phytosanitaires existent. De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents.

Le **réseau R4P** réalisé conjointement par l'INRAE et l'ANSES tient à jour une liste des problèmes de résistances aux produits phytosanitaires

<https://www.r4p-inra.fr>



Notes nationales Biodiversité

Consulter les notes sur le site EcophytoPic [Les notes communes / nationales](#) | [Ecophytopic](#) ou en cliquant sur les images ci-dessous :



Produits de biocontrôle

Ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

- Les macro-organismes ;
- Les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures. Cette liste est périodiquement mise à jour. [Liste des produits de biocontrôle](#)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.